



**PRÉFET  
DE LA  
DORDOGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SCPPAT**

**Bureau de l'environnement**

**INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**SAS GARRIGOU TP CARRIERES**

**Demande d'autorisation environnementale**

**pour le renouvellement de l'exploitation d'une carrière de sable**

**lieu-dit « Le Siaoulou » – 24250 NABIRAT**

Par arrêté n° BE 2023-05-04 du 24 mai 2023, une enquête publique est organisée sur le projet susvisé, sur une durée de 15 jours **mardi 20 juin 2023 à 14h au mardi 4 juillet 2023 à 17h** sur la commune de NABIRAT.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de NABIRAT (24340), Le Bourg.

Le tribunal administratif de Bordeaux a désigné Monsieur Jean-Jacques PETIT en qualité de commissaire enquêteur, et Monsieur Michel LABARE en qualité de commissaire enquêteur suppléant qui n'interviendra qu'en cas de remplacement

Pendant la durée de l'enquête, le dossier qui comprend notamment l'étude d'incidence environnementale, la décision d'examen au cas par cas et les avis réglementaires requis est consultable :

- sur support papier à la mairie de NABIRAT, aux heures d'ouverture de la mairie soit les mardis de 14h à 17h et les vendredis de 9h30 à 11h30 et de 14h à 16h.
- sur un poste informatique mis à disposition en accès libre à l'Espace France Services situé à la Maison des communes - Le Bourg - 24250 SAINT-MARTIAL-DE-NABIRAT aux heures d'ouverture soit les lundis de 14h à 17h30, les mardis, mercredis et jeudis de 9h à 12h et de 14h à 17h30 et les vendredis de 9h à 12h et de 14h à 16h.
- sur le site internet des services de l'État en Dordogne à l'adresse suivante [www.dordogne.gouv.fr](http://www.dordogne.gouv.fr), rubrique Actions de l'Etat / Environnement : Eau Biodiversité Risques / Participation du public / Enquêtes publiques.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Les observations et propositions du public peuvent être adressées :

- par voie postale à la mairie de NABIRAT, siège de l'enquête, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur.

Les observations transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur sont consultables au siège de l'enquête.

- par courrier électronique à l'adresse suivante :

**pref-ep2023-garrigou-nabirat@dordogne.gouv.fr**

Les observations transmises par voie électronique sont consultables dans les meilleurs délais sur le site internet susmentionné.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de NABIRAT pour recevoir les observations écrites et orales les jours et horaires suivants :

| <b>Dates</b>                | <b>Horaires</b>  |
|-----------------------------|------------------|
| <b>mardi 20 juin 2023</b>   | <b>14h - 17h</b> |
| <b>jeudi 29 juin 2023</b>   | <b>9h - 12h</b>  |
| <b>mardi 4 juillet 2023</b> | <b>14h - 17h</b> |

Toute information technique peut être demandée auprès :

- de l'unité bi-départementale de la Dordogne et du Lot-et-Garonne de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine, Cité administrative, Bâtiment A, 24016 PERIGUEUX CEDEX - Tél : 05.53.02.65.80 - email : ud-24.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr
- de la SAS GARRIGOU TP CARRIERES, et plus spécifiquement auprès du président Monsieur Patrice GARRIGOU - Tél : 05 53 28 11 17 - email : comptabilite@sasgarrigou.fr

Au terme de la procédure, la décision prise par le préfet de la Dordogne est un arrêté d'autorisation environnementale ou de refus.